

# isère

## CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - M.D.A.

Destinataires in fine

Grenoble, le **13 JAN, 2010**

Service coordination-évaluation  
Affaire suivie par Agnès Finet  
Téléphone : 04 56 80 17 08

Madame, Monsieur,

Vous avez participé à la réunion de la Coordination départementale pour l'autonomie (Corda) du 14 décembre dernier au cours de laquelle ont été abordées les modalités d'élaboration du prochain « schéma départemental autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées ».

Afin de mener à bien ces travaux dans le cadre d'une démarche participative et de concertation, le pilotage du projet de rédaction du « schéma départemental autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées » est confié à la Corda qui à cet effet s'élargira aux partenaires associatifs et institutionnels.

Ce Comité de pilotage (Copil) bénéficiera du concours d'un bureau d'étude et devra présenter le schéma autonomie 2011-2015 à un vote de l'assemblée du Conseil général avant fin 2010.

A cet effet, vous êtes convié(e) à une réunion de la Corda élargie le :

**Jeudi 4 février 2010  
de 15 heures à 17 heures 30  
à la Maison départementale pour l'autonomie (MDA)  
15 avenue Doyen Louis Weil - 38000 Grenoble  
Salle des conférences – rez-de-chaussée**

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- présentation pour validation du cahier des clauses techniques particulières du dossier de consultation pour le choix d'un prestataire devant accompagner le Copil dans l'élaboration du schéma autonomie,
- échanges sur la constitution de groupes de travail spécifiques,
- finalisation de la méthodologie.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de la santé et de l'autonomie



Eric Rumeau

### **Membres de la Corda conviés à la réunion du 4 février 2010 :**

- Madame la Vice présidente chargée de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées et de la santé, Présidente de la Corda,
- Monsieur le Directeur de la santé et de l'autonomie du Conseil général de l'Isère,
- Monsieur le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation Rhône-Alpes ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ou son représentant,
- Monsieur Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- Monsieur l'Inspecteur de l'académie de Grenoble ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'union départementale des centres communaux d'action sociale ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'association des maires et adjoints de l'isère ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la CRAM ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la MSA ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'ODPHI, ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'association Alerte ou son représentant
- Monsieur le deuxième Vice-président du Coderpa et Président du bureau du Coderpa, ou son représentant,
- Monsieur Gérard Tardy, Directeur des hôpitaux de Saint-Marcellin, Saint-Sauveur et Vinay, personne qualifiée,
- Monsieur Edgard Jansoone, personne qualifiée,
- Monsieur Yvon Mottin, personne qualifiée,
- Madame Brigitte Lefebvre, personne qualifiée

### **Autres personnes conviées :**

- Madame la Présidente de la fédération ALMA Isère ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'enfance et de la famille du Conseil général de l'Isère ou son représentant